

## ACTIVITE ESCALADE REGLEMENT INTERIEUR

Les activités sportives et culturelles de l'ASCS sont proposées par des membres bénévoles .

Tous les membres peuvent apporter leurs connaissances, leurs techniques, leur expérience au bénéfice de tous. Il n'y a pas quelques prestataires de services et des abonnés : il y a des agissants, des actifs regroupés dans l'amitié et la convivialité, tous responsables.

Ceci dans le but de la construction personnelle de sa liberté d'action , de son autonomie par l'acquisition de techniques permettant de maîtriser ses déplacements dans des situations et des milieux naturels différents et variables , tant en montagne ( randonnée, orientation, escalade, alpinisme, ski, vtt, kayak, canyonnisme, via-ferrata... ) qu'en mer ( voile dériveurs et quillard, planche, kayak ... ) .

L'inscription à la section escalade oblige à prendre la licence FFME qui est une assurance et une participation au financement des équipements des falaises et des SAE par la Fédération.

Les enfants sont accueillis et initiés à partir de 10 ans.

Les propositions de sorties sont établies en concertation entre membres .

Les déplacements sont covoiturés, ou avec minibus prêtés ou loués, dans un but évident de limiter les frais et les pollutions.

Les frais sont partagés, avec gratuité pour les chauffeurs.

Les activités sont pratiquées dans le meilleur esprit de convivialité et de solidarité, de respect des autres et de respect de l'environnement : on ne laisse pas de trace de nos passages et même on contribue à améliorer les sites .

En escalade en sites naturels, suivant les instructions de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, le port du casque est vivement recommandé et obligatoire pour les mineurs en sortie avec l'Association. De même que l'assurance en-tête avec des appareils non bloqueurs .

Le matériel utilisé répond aux normes , est annuellement contrôlé suivant les recommandations établies pour les EPI ( Equipements de Protection Individuelle ), consigné sur fiches d'observation et réformé suivant l' état ou la durée d'utilisation.

En escalade en tout lieu, salle, falaise, montagne, les membres de la cordées doivent s'équiper correctement, se vérifier mutuellement à chaque départ de voie, pratiquer l'assurage en 4 temps ( ou 5 temps ) , participer à la mise en place et au rangement du matériel.

Tous les membres peuvent participer à toutes les nombreuses activités de l'ASCS, et même en proposer : c'est une ouverture d'esprit, un enrichissement personnel et collectif.